



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Fiscalité 2020 : vote des taux (CFE, TF, TH, FNB).

PJ : Etat de notification des bases.

Etaients présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaients absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Alain NAYRAC à Thierry SOLIER
- Guy PUEL à Esther CHUREAU
- Alain ROUGET à Simone GELY

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Daniel MAYET, rapporteur, expose à l'assemblée une présentation détaillée de la fiscalité 2020 de la Communauté qui a été arrêtée en fonction de l'évolution prévisionnelle des bases telle que définie dans le cadre du budget primitif.

TAXES	BASES			TAUX		PRODUIT	
	2019	2020	VARIATION	2019	2020	2019	2020
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 509 000 €	10 603 000 €	+ 0.89 %	32,67%	32,67%	3 433 290 €	3 464 000 €
Taxe d'habitation	43 180 165 €	43 672 000 €	+ 1.13%	7,58%	7,58%	3 273 056 €	3 310 338 €
Taxe foncière bâties	37 378 789 €	37 855 000 €	+ 1,27 %	1,00%	1,00%	373 290 €	378 550 €
Taxe foncière non bâti	346 609 €	354 800 €	+2.36%	5,00%	5,00%	17 330 €	17 740 €
TOTAL	91 414 563 €	92 484 800€	+ 1.16%			7 096 966€	7 170 628 €

TAXES			
	2019	2020	VARIATION
Taxe additionnelle au non bâti	40 682 €	43 816 €	+ 7.07 %
Allocations compensatrices :	470 550 €	503 043 €	+ 6.90%
* taxe d'habitation (personnes de condition modeste)	408 518 €	426 938 €	+4.50%
* CFE			
- autres allocations	61 493 €	69 125 €	+ 12.41%
- réduction des bases des créations d'établissements	539 €	833 €	+ 54.54%
- exo zones d'amén du territoire	4 336 €	5 311 €	+ 22.48%
* taxes foncières		837 €	
CVAE	1 483 236 €	1 491 365 €	+ 0.54 %
IFER :	103 882 €	104 923 €	+ 1.00 %
* photovoltaïque ou hydraulique	3 568 €	3 605 €	+ 1.03%
* transformateurs électriques	29 248 €	29 540 €	+ 0.99%
* gaz – stockage, transport...	4 836 €	4 886 €	+ 1.03%
* stations radioélectriques	66 230 €	66 892 €	+ 0.99%
TASCOM :	408 456 €	403 782 €	- 1.14%
TOTAL FISCALITE	9 603 772 €	9 715 117 €	+ 1.15%
PRELEVEMENT FONDS NATIONAL DE GARANTIE DE RESSOURCES	- 401 478 €	- 401 478 €	
TOTAL GENERAL	9 202 294 €	9 316 079 €	

Après avoir examiné cette présentation, il demande au conseil de la Communauté de procéder à la fixation des taux suivants :

- cotisation foncière des entreprises,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission finances et du Bureau, approuve les taux suivants pour l'année 2020 :

- ☛ cotisation foncière des entreprises : **32.67 %**
- ☛ taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5 %**
- ☛ taxe foncière sur les propriétés bâties : **1 %**

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Fiscalité 2020 : vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
PJ : Etat de notification des bases.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Alain NAYRAC à Thierry SOLIER
- Guy PUEL à Esther CHUREAU
- Alain ROUGET à Simone GELY

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Daniel MAYET, rapporteur, rappelle à l'assemblée que par délibérations des 28 septembre 2016 et 22 février 2017, le conseil de la Communauté a décidé, conformément aux dispositions de l'article L 1636 B undecies et 1 609 quater du Code Général des Impôts, de définir huit zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM sont votés pour atteindre une certaine équité entre chaque contribuable. L'objectif n'est pas d'accroître le produit fiscal, hors variation de bases, mais de mieux répartir la charge entre les contribuables.

Il précise que compte tenu d'une évolution prévisionnelle de 1.35% des bases de TEOM, le produit attendu 2020 s'élèverait donc à 3 708 145 € à taux constants.

Il propose de fixer les taux de TEOM 2020 comme suit :

SECTEUR	TAUX 2020
SECTEUR 1	
Millau	9.51 %
SECTEUR 2	
Creissels	9.21 %
SECTEUR 3	
Aguessac	10.60 %
St-Georges de Luzençon	10.60 %
SECTEUR 4	
Rivière sur Tarn	11.30 %
SECTEUR 5	
Compeyre	13.31 %
Mostuéjols	13.31 %
Peyreleau	13.31 %
SECTEUR 6	
La Cresse	13.71 %
Paulhe	13.71 %
SECTEUR 7	
Comprégnac	14.70 %
St-André de Vézines	14.70 %
Veyreau	14.70 %
La Roque Ste Marguerite	14.70 %
SECTEUR 8	
Le Rozier	8.00 %

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau, approuve les montants de taux proposés par le rapporteur pour l'année 2020.

Fait et délibéré à Millau,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme
 Le Président,
 Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Enseignement supérieur et formation professionnelle – partenariat avec Millau Enseignement Supérieur : participation 2020 et convention de partenariat.
PJ : Projet de convention.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Alain NAYRAC à Thierry SOLIER
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Christophe SAINT-PIERRE, rapporteur, expose à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Millau Grands Causses a engagé une réflexion avec Millau Enseignement Supérieur (M.E.S.) afin de favoriser le développement des formations supérieures à Millau et notamment dans certains domaines en lien avec les spécificités du territoire.

C'est ainsi que le Sud-Aveyron a été identifié par le Conseil Régional comme l'un des dix sites universitaires de l'Occitanie en dehors de l'agglomération toulousaine.

Il rappelle que depuis 2014, la Communauté de communes a souhaité renforcer le partenariat avec Millau Enseignement Supérieur (M.E.S.) pour le développement de la formation supérieure sur le territoire.

Il précise qu'une convention, d'une durée de 12 ans, précisant les modalités ainsi que les objectifs et les moyens mis en œuvre par M.E.S., a été signée le 11 juillet 2014.

Pour mémoire, la Communauté de Communes s'est engagée à accompagner M.E.S dans la réalisation de ses missions et à verser une aide annuelle de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Il indique que depuis 2017, la Communauté de communes est compétente en matière d'enseignement supérieur et de formation et souhaite mettre en place en lien avec son Pôle Développement Territorial :

- le développement de l'offre de formation en cohérence avec les besoins du territoire,
- la gestion et le suivi des conventions de partenariat avec les partenaires de la formation et les collectivités territoriales engagées dans la thématique de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle,
- l'animation, la promotion et le développement de la vie étudiante.

Ainsi, la Communauté de communes pourrait continuer à s'appuyer sur les compétences et l'expérience de M.E.S. afin de promouvoir et développer de nouvelles formations professionnelles et supérieures sur le territoire Millau Grands Causses.

Il explique que dans ce contexte, une convention de partenariat serait passée et préciserait les engagements de M.E.S. et de la Communauté de communes. L'aide financière de la Communauté de communes pour accompagner M.E.S. dans la réalisation de ses missions pourrait être de 25 000 € pour l'année 2020. Les crédits sont inscrits au budget 2020.

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le partenariat pour l'année 2020,

2 - approuve la participation financière de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 à l'association Millau Enseignement Supérieur d'un montant de 25 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Filière Maraîchage Bio - Association « Le Jardin du Chayran » : convention d'accompagnement et participation financière 2020.

PJ : Projet de convention.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Alain NAYRAC à Thierry SOLIER
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Gérard PRETRE, rapporteur, expose à l'assemblée que la Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, de développement économique et touristique, s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de structuration des filières économiques de son territoire notamment la filière maraîchage biologique en lien notamment avec l'aménagement du site de la Graufesenque. De plus, la Communauté de communes soutient les initiatives favorisant la création d'activités pour des personnes éloignées de l'emploi et développe des partenariats avec les structures d'insertion existantes sur son territoire.

Il rappelle que c'est ainsi que la Communauté de communes soutient et accompagne depuis 2001 « Le Jardin du Chayran », chantier d'insertion par le maraîchage biologique, qui participe activement à la politique et à la dynamique d'insertion par l'économie en accompagnant annuellement une vingtaine de personnes en difficulté à se relancer dans la vie active.

De plus, dans le cadre de sa politique de développement du maraîchage biologique, le « Jardin du Chayran » est un acteur local majeur sur lequel la Communauté de communes peut s'appuyer pour permettre l'installation de jeunes maraîchers sur le territoire.

Il indique que le soutien de la Communauté de communes au « Jardin du Chayran » a été formalisé depuis 2011 par la signature d'une convention de partenariat qui a été reconduite pour la période 2017-2019. Cette dernière précisait les modalités de mise à disposition au « Jardin du Chayran » d'un ensemble de terrains, dont la Communauté de communes est propriétaire, situé sur le site de la Graufesenque et représentant une superficie totale approximative de 5 ha. En contrepartie, « Le Jardin du Chayran », s'est engagé à assurer l'entretien global du site (fauchage, nettoyage) et son aménagement paysager. Ces aménagements ont permis de délimiter sur le site les différentes activités présentes sur le secteur : vol libre, maraîchage biologique, pacage de chevaux, espace détente/promenade, parkings, voies vertes, etc.

Il ajoute que l'exploitation de cet espace a également permis au « Jardin du Chayran » d'augmenter son volume de production de légumes bio et répondre ainsi aux demandes croissantes de ses adhérents, des collectivités locales (Cuisine Centrale, Crèche collective, etc.) et des associations humanitaires locales. Ainsi, le « Jardin du Chayran » maintient sa position de 1^{er} maraîcher bio en Aveyron avec une offre de plus de 40 légumes.

Il précise qu'en 2019, le « Jardin du Chayran » a réalisé plusieurs actions à savoir :

- pérennisation et développement de l'activité d'insertion par l'activité économique avec l'accueil de plus de 50 personnes (plus de 100 candidatures sur l'année pour 35 embauches),
- développement et structuration de la filière biologique en Sud-Aveyron avec 260 paniers vendus,
- les ventes aux halles se maintiennent et la vente directe au Jardin a confirmé son intérêt sur le deuxième semestre,
- 30 paniers solidaires à destination de personnes en situation de précarité orientées par un grand nombre de partenaires associatifs ou institutionnels (Secours Populaire, MSA, Secours Catholique, Conseil Départemental, CCAS...) a été réalisé,
- dons de légumes dans le cadre de banque alimentaire,
- les ventes à la cuisine centrale et au pôle Petite Enfance ont augmenté,
- organisation d'une visite lors de la soirée de soutien en septembre, suite au sinistre qu'a subi l'association au mois de juillet.

Il précise qu'afin de poursuivre les actions initiées avec « Le Jardin du Chayran », il convient aujourd'hui de renouveler le partenariat ainsi engagé et ce, pour la période 2020.

Il souligne que la participation financière de la Communauté de communes à l'accompagnement et à l'insertion par l'activité économique serait maintenue à 30 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2020. De plus, il serait proposé de poursuivre la mise à disposition et des contreparties pour un an, de

l'ensemble de terrains, propriété de la Communauté de communes sur le site de la Graufesenque et représentant une superficie totale approximative de 5 ha.

Il présente le projet de convention de partenariat 2020 qui préciserait les engagements réciproques du « Jardin du Chayran » et de la Communauté de communes et ce, dans le cadre de la structuration de la filière maraîchage bio en sud Aveyron et de l'insertion par l'activité économique. Dans ce contexte, le « Jardin du Chayran » s'inscrirait parfaitement dans l'outil mis en place par les services de l'Etat visant à favoriser l'approvisionnement local et la qualité de la restauration collective à savoir la boîte à outil LOCALIM destinée aux acheteurs publics.

j

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

- 1 - approuve le principe de l'opération et le partenariat avec « Le Jardin du Chayran » pour 2020 »,
- 2 - approuve l'octroi d'une aide financière annuelle de 30 000 € à l'accompagnement et à l'insertion par l'activité économique au « Jardin du Chayran » pour 2020, volet fonctionnement,
- 3 - approuve la mise à disposition des terrains appartenant à la Communauté sur le site de la Graufesenque,
- 4 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à ces opérations et à procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Festival International de Pétanque de Millau 2020 : convention d'objectifs avec l'Association de Gestion Sportive Millavoise (AGSM) et la Communauté de communes.

PJ : Projet de convention

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Elodie PLATET, rapporteur, expose à l'assemblée que l'Association de Gestion Sportive Millavoise organise la cinquième édition du Festival International de Pétanque de Millau, qui se déroulera du 11 au 16 août 2020.

Elle indique que l'organisateur a renouvelé son partenariat avec la société Promotion Pétanque Française, les plus grands joueurs seront ainsi présents, et une retransmission des concours sur la Webtélé « boulistenaute », chaîne sous-traitante de canal+, permettra une couverture médiatique forte de l'évènement.

Par ailleurs, l'évènement sera pour cette nouvelle édition, une étape des « qualif's masters », permettant aux joueurs d'intégrer les masters 2021, la compétition de pétanque la plus relevée au monde. Cette distinction devrait attirer encore plus de joueurs nationaux et internationaux, ainsi qu'un public plus important. La présence des équipes de France Féminine et Espoir témoigne de l'intérêt de cette compétition.

Elle précise que la Communauté, comme la Ville de Millau, souhaite accompagner et conforter le développement de cette manifestation.

Elle présente les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre l'ASGM et la Communauté, dans le cadre duquel les engagements de Millau Grands Causses seraient les suivants :

- régler une participation financière de 9 000 € nets (neuf mille euros nets) selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - le solde sur présentation des pièces justificatives de réalisation de l'opération telles que prévues à l'article 5 (rapport d'activités, compte-rendu financier, etc.),
- mettre à la disposition de l'organisateur l'ensemble des éléments pour assurer le tri et la collecte des déchets (valorisation à hauteur de 2 000 €).

Elle souligne qu'en tant qu'organisateur d'événements sur le territoire Millau Grands Causses, l'Association devient logiquement partenaire de la marque de territoire Style Millau.

Elle doit donc utiliser les signes distinctifs de la marque de territoire sur l'ensemble de ses supports de communication, tels que précisés dans la charte partenaire.

Elle présente le projet de convention d'objectifs qui serait signée entre les parties, prévoyant une évaluation sur la conformité des résultats à l'objet et aux objectifs qu'elle définit. Les objectifs définis portent sur :

- la qualité de l'événement organisé,
- l'augmentation de la notoriété du territoire,
- les retombées économiques de l'événement,
- les retombées médiatiques,
- la communication sur le partenariat et sur la marque de territoire,
- la poursuite de la démarche « éco-manifestation » par l'organisateur.

Elle ajoute que conformément à la convention, l'ensemble de ces objectifs feront l'objet d'une évaluation contradictoire entre la Communauté et l'Association, grâce aux indicateurs définis en lien avec chacun des objectifs.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

- 1 - se prononce favorablement sur le principe et les montants de ce partenariat,
- 2 - approuve le projet de convention,
- 3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à sa signature et accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Château de Peyrelade/ACALP : présentation d'un état de situation de l'année 2019 et grille tarifaire applicable à compter de 2020.

PJ : CR conseil administration du 19/11/19 et bilan comptable au 31/12/19.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Danièle VERGONNIER, rapporteur, expose à l'assemblée que la Communauté de communes de Millau Grands Causses, dans le cadre de ses compétences en matière de tourisme, a consenti une délégation de service public, confiée à l'ACALP, relative à l'exploitation du site du château de Peyrelade et courant jusqu'au 31 décembre 2020.

Elle précise que conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire doit fournir à la Communauté, au plus tard le 31 mai, un rapport annuel d'activités pour l'année écoulée. Le dernier conseil communautaire du mandat étant programmé avant cette date, le délégataire a transmis un état de situation de l'année 2019.

Elle indique que ce dernier fait apparaitre une légère hausse de la fréquentation en 2019, avec 17 221 visiteurs (contre 16 817 en 2018).

Le résultat comptable 2019 présente malgré cela un déficit de 638 €, en raison de l'augmentation de certains frais de fonctionnement.

Elle souligne que par ailleurs, il est apparu lors de la dernière réunion de la route des seigneurs du Rouergue, que la gratuité des enfants était majoritairement fixée à 6 ans dans les 18 autres châteaux membres de l'association.

Elle explique qu'afin de rééquilibrer le budget et d'être cohérent vis-à-vis des tarifs pratiqués sur la route des seigneurs, il est proposé d'abaisser l'âge de 8 à 6 ans pour la gratuité des enfants.

Elle précise que conformément à l'article 3 de la convention de délégation de service public, la grille tarifaire suivante doit être portée à l'approbation de l'autorité délégante :

Entrées	Tarifs normaux	Tarifs journées médiévales
Individuel	5 €	6 €
Enfant (de 6 à 12 ans)	2.50 €	3,50 €
Pass Famille (1 couple et leurs enfants de moins de 12 ans)	12 €	13 €
Groupe adultes	3 €	3 €
Groupe enfants > 12 ans (de 12 à 18 ans)	1.50 €	1.50 €
Activité tir à l'arc (enfants de 9 à 14 ans)	3.00 €	3.00 €

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - prend acte de cet état de situation,

2 - approuve la nouvelle grille tarifaire qui sera applicable à compter de la saison 2020 (réouverture prévue le 4 avril).

Fait et délibéré à Millau,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Fourniture et pose des dispositifs de signalétique : lancement d'un accord cadre à bons de commande.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Danièle VERGONNIER, rapporteur, expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique et économique, la Communauté de communes devait lutter contre la multiplication de dispositifs publicitaires désordonnés. A cet effet, un cabinet a été mandaté en 2009 pour élaborer une charte signalétique sur notre territoire, afin d'uniformiser le graphisme et offrir aux usagers une lecture efficace des dispositifs.

Elle rappelle que cette charte a vu le jour en 2011 et a permis d'identifier les commerces, les restaurants, les hébergements et autres prestataires et services touristiques.

Elle présente des dispositifs de signalétique qui ont été installés sur les 15 communes du territoire de la Communauté de communes, ils comprennent :

- des panneaux de signalisation d'information locale (SIL) de pré-signalisation et de position (Dc43 et Dc29),
- des panneaux de signalisation piétonne,
- des Relais Informations Services (RIS).

Elle rappelle qu'un accord cadre a été signé, le 29 janvier 2018 pour l'entretien et la réactualisation de ces dispositifs sur le territoire de la Communauté de communes, pour une période courant de 2018 à 2019.

Elle indique que celui-ci étant arrivé à son terme, il convient donc aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123.1 1° du Code de la commande publique.

Elle explique que le contrat passé sera un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, avec un minimum et un maximum annuel, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

Période	Minimum H.T.	Maximum H.T.	Valeur
Période annuelle	10 000,00	25 000,00	Euros
Total du lot (4 ans)	40 000,00	100 000,00	Euros

Elle souligne que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Elle ajoute qu'il peut être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

- 1 - approuve le principe de lancement de l'accord cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et pose de dispositifs de signalétique »,
- 2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur et telle que décrite ci-dessus,
- 3 - autorise son Président à signer et à exécuter les contrats en résultant et à procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Acquisition de parcelles, commune de Mostuéjols, site de Saint-Marcellin : décision de principe et demande de subvention au Département (TDENS).

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Danièle VERGONNIER, rapporteur, expose à l'assemblée que la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Occitanie a mis en vente des parcelles sur la commune de Mostuéjols, situées sur le versant du Causse de Sauveterre, entre la route des Gorges du Tarn et le site de Saint-Marcellin.

Elle indique qu'il s'agit de terrains vagues, d'une surface totale de 70,1 ha sur lesquels est tracé un sentier de randonnée qui permet de relier le parking public du Mas de Lafon jusqu'au site troglodytique de Saint-Marcellin, haut lieu touristique des Gorges du Tarn. En outre, plusieurs de ces parcelles à la vente se trouvent en bordure du Tarn, représentant un accès à la rivière sur environ 660 m linéaires.

Elle précise qu'en partenariat avec la Commune de Mostuéjols, la Communauté de communes souhaite se porter acquéreur de ces terrains. Elle s'est positionnée sur les parcelles cadastrées section B numéros 65, 78, 79, 86 et 89, d'une surface totale de 2 ha 07 a 61 ca.

Elle explique qu'en raison de son attrait environnemental et patrimonial, ce secteur connaît une fréquentation importante liée aux sports de nature, et notamment à la randonnée pédestre ; un éco compteur installé au niveau du cirque nous témoigne l'intérêt des pratiquants pour ce site : depuis son installation le 1^{er} juillet 2008, plus de 10 000 passages sont enregistrés chaque année.

Elle expose que dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, la Communauté de communes souhaite se porter acquéreur de ces parcelles, et vise à ce titre deux objectifs :

- favoriser l'accès du public à cet espace naturel situé sur un lieu exceptionnel et de découverte ; il s'agit en effet du cheminement le plus court et le plus rapide pour accéder au site de St Marcellin. C'est aussi cet accès qui est utilisé par l'association qui œuvre activement à la sauvegarde du site ;
- protéger cet espace sensible : grâce à une maîtrise du foncier par la collectivité, le site pourra être protégé et son affectation limitée. La Communauté de communes veillera à son affectation d'espace de plein air, tout en maintenant son caractère naturel et préservé.

Elle souligne que le montant de cette acquisition s'élève à 2 185 € nets.

Elle précise que pour cette opération, la Communauté pourrait bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Aussi, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses :

- acquisition : 2 185 €

Recettes :

- Conseil Départemental TDENS (60 %) : 1 311 €
 - Communauté de Communes Millau Grands Causses : 874 €
 TOTAL : 2 185 €

Ouï cet exposé,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil de la Communauté, à l'unanimité

des membres présents :

- 1 - approuve le principe de cette acquisition et son plan de financement prévisionnel,
- 2 - autorise son Président à solliciter la subvention auprès du Département,
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et à faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Millau,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme
 Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs sur les textiles (REP) : renouvellement de la convention avec ECOTLC.

PJ : Projet de convention

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Alain NAYRAC, rapporteur, expose à l'assemblée qu'en mars 2009, ECOTLC a été agréé jusqu'au 31 décembre 2013 pour percevoir les écocontributions auprès des professionnels du textile et organiser cette filière de récupération auprès des collectivités et des associations.

Il rappelle que la Communauté a contractualisé avec celui-ci en mars 2012 dans le cadre de sa politique de réduction des déchets à la source et dans l'objectif de favoriser le réemploi.

Il précise que l'agrément de cet organisme a été renouvelé depuis ; le dernier renouvellement par Arrêté Interministériel du 20 Décembre 2019, allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Il explique qu'outre l'aspect environnemental, cette collecte permet d'extraire les textiles du flux des ordures ménagères et déchets déposés en déchèterie, ce qui permet ainsi de réaliser des économies sur le traitement.

Il souligne qu'en 2018, plus de 140 tonnes ont été collectées (déchèteries, associations, parkings, grande distribution...) sur l'ensemble des 21 points de collecte présents sur le territoire, soit un ratio de 5 kg/an/hab (moyenne départementale 3.6 kg et moyenne nationale 3.4 kg).

Les chiffres 2019 ne seront connus qu'à partir de mars 2020.

Depuis la mise en service en 2009 des premières bornes de collecte, 1151 tonnes de textiles ont été collectées (soit 2 % des OMR) soit une économie de 135 998 € HT sur le traitement.

Il précise que la Communauté de Communes perçoit annuellement environ 3 000 € affectés à la communication auprès des habitants (0.10 € par habitant).

Il expose que dans le cadre de cette nouvelle convention, l'organisme met à la disposition de la collectivité :

- un extranet spécifique,
- des outils techniques et d'aides à la communication locale,
- un soutien financier annuel de 0.10 € par habitants.

Il ajoute que la collectivité s'engage à :

- apporter à ECOTLC son aide dans l'établissement de la liste des points d'apport existant sur son territoire,
- l'informer sur les tonnages collectés, afin de disposer d'indicateurs pour évaluer la portée des politiques de prévention des déchets mises en place,
- communiquer à ses communes adhérentes qui lui en feront la demande, les outils techniques et d'aide à la communication locale mis à sa disposition par EcoTLC.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :

1 - approuve le principe du renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans,

2 - autorise son Président à faire le nécessaire et notamment à signer la convention avec ECOTLC.

Fait et délibéré à Millau,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Lancement de la consultation pour la réhabilitation et l'amélioration du système de traitement des lixiviats sur le site du Roubelier.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Paul DUMOUSSEAU, Richard FAYET, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Max DALET, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Achille FABRE, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Christelle BALTRONS à Claude ASSIER
- Annie BLANCHET à Bernard SOULIE
- Claude CONDOMINES à Christophe SAINT-PIERRE
- Max DALET à Chantal PASCAL
- Achille FABRE à Aimé HERAL
- Nathalie FORT à Elodie PLATET
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Alain NAYRAC, rapporteur, expose à l'assemblée que dans le cadre de la compétence déchets, la Communauté de Commune assure, depuis 2006, la gestion du centre d'enfouissement du Roubelier, sur la commune de Millau. Ce site n'est plus en service depuis le début des années 2000 mais nécessite une surveillance continue ainsi que le traitement des lixiviats qui s'écoulent.

Il indique que dans les années 2010, d'importants travaux ont été entrepris pour remodeler le site, l'étanchéifier et mettre en place un système de traitement des lixiviats par évapoconcentration.

Il rappelle qu'à l'automne 2017, une autre importante tranche de travaux a été entreprise. Elle a permis, d'une part, d'améliorer le système de séparation des eaux, en permettant un meilleur captage des eaux satellitaires, et, d'autre part d'assurer une collecte plus efficace des lixiviats avec un système de drainage gravitaire plus efficient ainsi qu'un système de pompage au cœur du massif de déchets à travers des puits de pompage.

Il ajoute qu'a également été créé un bassin de stockage des lixiviats plus volumineux.

Il souligne que les quantités à traiter sont désormais beaucoup plus importantes et le système actuellement en place atteint sa limite de capacité.

Il explique que pour faire face, la Communauté de Communes a conclu un accord cadre sur une durée de 3 ans avec un prestataire, portant sur le traitement des lixiviats in situ selon le procédé de filtration par osmose inverse. Cette solution transitoire, permet de répondre aux besoins immédiats mais ne résout pas la dépendance vis-à-vis de la filière d'évacuation des concentrats, résidus ultimes.

Il indique que la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de définir les besoins, d'identifier la solution qui réponde aux objectifs définis par la collectivité, de l'aider à contractualiser pour la mise en place de cette solution et d'en superviser l'exploitation pendant 5 années.

Il précise qu'à l'issue de la première partie de sa mission, l'AMO a réalisé un diagnostic du site du Roubelier et un inventaire des solutions applicables à ce site particulier. Sur la base d'une étude multicritères, une solution s'est dégagée, permettant une modularité pour répondre à la problématique des besoins toujours fluctuants sur un tel site, avec pas ou très peu de nuisances olfactives et sonores, et le meilleur bilan carbone possible.

Il expose le procédé de traitement retenu qui consiste en un traitement biologique associé à une ultrafiltration et à une finition sur charbon actif. Cette solution a été présentée aux services de la DREAL et permet à la collectivité de limiter le recours à des filières d'évacuation externes. De plus, cette solution présente un coût global de traitement compétitif, par rapport aux autres possibilités.

En conséquence, il convient de passer un marché qui portera sur les travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'unité de traitement ainsi que sur l'exploitation du site pendant une durée de 12 ans, avec obligation d'atteinte d'objectifs chiffrés de performance qui seront fixés par la collectivité.

Il précise que le montant prévisionnel de ce marché de services est d'environ 775 000 € HT pour la phase construction et environ 163 000 € HT annuels pour la phase exploitation soit 2 731 000 € HT sur la durée du marché.

Il indique que la Communauté souhaite donc lancer un Marché Public Global de Performance (MPGP) avec procédure avec négociation en application des articles L2171-3, R2171-2, R2171-3 et L2124-3, R2124-3, R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique. Il s'agit d'une procédure restreinte avec dans un premier temps, un appel à candidature et dans un deuxième temps la remise des offres et une négociation avec les candidats retenus (maximum 3 candidats).

Il présente le calendrier indicatif de l'opération qui serait le suivant :

- lancement consultation : mars/avril 2020,
- remise des candidatures : mi mai 2020,
- choix des candidats retenus : fin mai 2020,
- envoi du DCE : juin 2020,
- remise des offres initiales : septembre 2020,
- négociation : septembre à novembre 2020,
- choix du prestataire : décembre 2020,
- phase travaux : 1^{er} semestre 2021,
- mise en service industrielle : été 2021,
- mise en fonctionnement définitif : automne 2021.

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission déchets et du Bureau :

- 1 - approuve le principe de l'opération dans le cadre d'un marché global de performance selon la procédure avec négociation,
- 2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation telle que préalablement définie,
- 3 - autorise son Président à désigner la liste des candidats admis à négocier,
- 4 - autorise son Président ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires afférentes à cette opération durant la procédure de consultation.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE